Nations Unies A/HRC/DEC/12/101

# Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2009
Français
Original: anglais

**Conseil des droits de l'homme**
**Douzième session**
Point 6 de l'ordre du jour
**Examen périodique universel**

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme*

## 12/101
## Document final de l'Examen périodique universel: République centrafricaine

*Le Conseil des droits de l'homme*,

*Agissant dans le cadre* du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 du 15 mars 2006, et de la résolution 5/1 du Conseil du 18 juin 2007, et conformément à la déclaration du Président PRST/8/1 sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel du 9 avril 2008,

*Ayant procédé* à l'examen de la République centrafricaine le 4 mai 2009, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* le document final de l'Examen périodique universel portant sur la République centrafricaine, qui regroupe le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel de la République centrafricaine (A/HRC/12/2), les observations de la République centrafricaine sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements que la République centrafricaine a pris volontairement et les réponses qu'elle a apportées, avant l'adoption du document final en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue au Groupe de travail (A/HRC/12/50, chap. VI).

*14e séance*
*23 septembre 2009*

[Décision adoptée sans vote.]

* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa douzième session (A/HRC/12/50), chap. I.



Merci de recycler